



Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 05 juillet 2023

Autorisation d'Ester en Justice

Le conseil d'administration,

Vue la circulaire n° 19 du CNOUS du 28/09/1995,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 05 juillet 2023 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Le conseil d'administration renouvelle l'autorisation d'ester en justice donnée à la directrice générale, étendue au directeur adjoint et/ou au directeur général par Intérim en cas d'absence de la directrice générale, pour lui permettre de représenter le CROUS devant les juridictions administratives et judiciaires.

Fait à Nice, le 05 juillet 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

| Détail du vote | |
|-------------------------|----------------|
| Quorum exigé : 9 | Pour : 21 |
| Membres présents : 14 | Contre : 0 |
| Membres représentés : 7 | Abstention : 0 |
| Votants : 21 | |